



DECISION N° 2022-940

**Marché de prestation d'animation sans publicité ni mise en concurrence préalable dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage ' World Clean Up Day ', le samedi 17 septembre 2022**

Mission Développement Durable et Transitions énergétiques

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

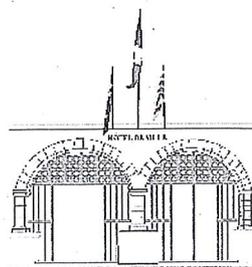
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la procédure organisée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché pour les prestations d'animations dans le cadre du World Clean Up Day.

L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1. L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Dans le cadre de la journée Mondiale du nettoyage « world clean up day », qui a lieu le samedi 17 septembre 2022, la Ville de Perpignan souhaite organiser une opération de sensibilisation destinée au grand public sur la thématique du développement durable, en proposant des animations ludiques et pédagogiques sur le tri, le recyclage, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement.



Compte tenu de la spécificité des thématiques qui seront abordées, des qualifications nécessaires en matière d'éducation au développement durable et du fait que chaque prestataire propose des ateliers uniques et qui leur sont propre, il a été décidé de recourir au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables auprès de plusieurs prestataires.

Les prestations sont décomposées en 5 lots.

Le marché est conclu pour un événement unique, la journée Mondiale du nettoyage « world clean up day » qui aura lieu le 17 septembre 2022.

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

De conclure un marché, sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les termes de l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique pour les prestations d'animation du samedi 17 septembre 2022 pour un montant total de 3 285,52 HT répartis comme suit :

- Lot 1 « peinture végétale » : Association « Cielo », Ancienne cave coopérative, 66500 LOS MASOS pour un montant de : 620,52€ HT ;
- Lot 2 « création d'objets à partir de matériaux de récupération » : Association « Tambouilles et Vadrouilles », 14 ave Gisclard, 66210 LA CABANASSE pour un montant de 360,00 € HT ;
- Lot 3 « création de bijoux en matières recyclées » : Brigitte Vumbi Borne, entrepreneur individuel, 41 Rue Dugommier, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 360,00 € HT ;
- Lot 4 « jeu stratégique collaboratif sur le changement climatique ClimaTic'Tac » : Association « Energ'éthiques 66 », Mas Conte, Route d'Estagel, 66370 PEZILLA-LA-RIVIERE pour un montant de 575,00€ HT ;
- Lot 5 « création et animation d'un escape game sur l'écologie » : Custeam – SAS DBAC, 38 rue des Immortelles, 66680 CANOHES pour un montant de 1370,00 HT

### ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le - 3 OCT. 2022

ID Télétransmission 066-216601369-2022003-162569-AU-J-J

Accusé reçu le : - 3 OCT. 2022

Affiché le : - 3 OCT. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

